

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

DELIBERATION DEL-2026-03/n°09

Le mardi 24 mars 2026 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 11 mars 2026, s'est réuni dans la salle de la Mairie des Gonds, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES-D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAUDEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée – Pouvoir à M. MARTIN	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Présente	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAULT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	Excusée
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes		Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à Mme DESPREZ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**TITULAIRES****SUPLÉANTS**

TITULAIRES		SUPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Excusée		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort		Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Excusée		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES**DELIBERATION
DEL-2026-03/n°09****Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,**

Rappelant qu'historiquement engagée auprès du service public, le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) est la première association européenne de fonctionnaire qui depuis 1955 a pour objet de contribuer à l'organisation de la solidarité entre ses membres en leur permettant d'accéder au crédit, à l'épargne, à l'assurance et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie ; que les actions du CSF s'appuient sur un réseau national de bénévoles, relayé par des conseillers professionnels sur l'ensemble du territoire français ;

Que depuis plusieurs années, le CSF met en œuvre une politique partenariale active en direction de la fonction publique (administrations, entreprises publiques, associations, mutuelles...) ; qu'à ce titre, le CSF propose, à chaque Centre de gestion, de collaborer sur ces thématiques, en lien avec la qualité de vie au travail, au bénéfice des agents de toutes les collectivités affiliées et leurs ayants droits ;

Précisant que concrètement ce partenariat qui n'a rien d'exclusif et qui ne donne pas lieu à rétribution, a pour objectifs de faciliter l'accès des bénéficiaires aux produits et services proposés par le CSF et ses filiales et de mettre en place des produits ou services adaptés spécifiquement à leurs besoins dans les domaines du crédit, de l'assurance et de la vie quotidienne ;

Que dans ce cadre, le CDG17, soucieux d'œuvrer en faveur de l'attractivité des carrières du service public local et de favoriser la qualité de vie des agents, s'engage à informer les collectivités affiliées du partenariat signé avec le CSF et CRESERFI et communiquer sur les prestations d'accompagnement ainsi que sur les services et avantages proposés par le CSF ;

Considérant que des référents seront désignés de part et d'autre et une évaluation régulière du partenariat sera diligentée conjointement par le CSF et le CDG17 ;

Que cette convention est signée pour l'année 2026 puis reconduite annuellement de façon tacite en sachant que les parties restent libres d'y mettre fin à leur convenance moyennant le respect d'un préavis de trois mois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve l'adhésion du CDG17 à la démarche partenariale proposée par le CSF et ses filiales,
- Autorise le Président à signer la convention.

Rapport n°09**Délibéré le 24 mars 2026**

Fait à La Rochelle, le 24 mars 2026.

Le Président
Alexandre GRENOT

